

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Années, la ligne	20 c.
Réclames,	30
Faits divers,	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues si le même payeur
s'est rétracté dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Mai 1876.

Bulletin politique.

L'entrevue des trois chanceliers, qui doit avoir lieu à Berlin, est un fait très-grave et bien digne de fixer l'attention des hommes politiques. C'est la question d'Orient qui va y être discutée et peut-être tranchée.

Il y a vingt ans, les conférences se fussent ouvertes à Paris ou à Londres ; la France et l'Angleterre étaient alors les deux puissances qui avaient pris en main la protection de l'empire ottoman. Aujourd'hui, l'axe de la politique européenne est déplacé depuis la guerre de 1870 ; c'est Berlin qui devient le centre de la diplomatie ; et ce sont les trois empires de l'Est, la Russie, l'Autriche et l'Allemagne, qui vont régler seules les destinées de l'Orient.

Que sortira-t-il de ces conférences ? C'est la question que tout le monde se pose, mais à laquelle nul ne peut répondre.

Nous nous garderons d'exprimer des prévisions qui peuvent être démenties par les événements, et nous avouons que rien ne nous fait prévoir à quelle solution s'arrêteront les trois chanceliers.

Nous n'avons donc qu'à attendre le résultat de ces conférences.

Le comte Andrassy n'a été invité qu'au dernier moment ; voilà un fait que nous pouvons constater. On ignore encore si c'est le czar ou le prince de Bismark qui a engagé le ministre autrichien à prendre part à ce congrès diplomatique. Quoi qu'il en soit, sa présence était à peu près nécessaire, puisqu'il est le véritable auteur du programme sur lequel les trois puissances sont d'accord jusqu'ici, de cette fameuse note qui a été délibérée et acceptée comme la base d'une politique commune.

Nul doute que cette note Andrassy ne constitue l'ordre du jour des conférences. Seulement, les trois diplomates qui vont agiter la question de paix ou de guerre, c'est-à-dire la question d'intervention armée, peuvent être parfaitement d'accord sur tous les points stipulés dans cette fameuse note ; mais ils seront toujours obligés d'en arriver au côté pratique, c'est-à-dire au moyen de réaliser leur programme.

Ce programme, jusqu'ici, n'a servi de rien. Il a été délibéré par les trois empires, il a été accepté par la Turquie, et pourtant la guerre continue plus ardente que jamais, et quelques milliers d'insurgés tiennent en échec toute la diplomatie européenne.

Tout le monde est d'accord en théorie, et pourtant on se bat : voilà la situation vraie.

Les trois chanceliers à Berlin auront donc à traiter d'autres questions que celle des réformes opérées sur le papier. Ils auront à examiner de près ce singulier problème qui offre à cette heure le gâchis oriental, où tout le monde est d'accord en principe sur les réformes consenties et acceptées, et où pourtant tout le monde s'égorge.

Ils auront à découvrir d'où partent les excitations et les secours donnés aux insurgés qui, à défaut de cette aide, seraient dans la même situation que les Turcs, sans armes et sans argent.

Ils auront peut-être à dire une bonne fois à l'Europe, qui les laisse délibérer et résoudre librement cette question, ce qu'ils veulent faire en Orient, et comment ils entendent régler le sort de la Turquie et des provinces.

Tout joueur peut cacher son jeu pendant un certain temps ; mais quand la partie touche à sa fin, il faut bien abattre les cartes. C'est ce que nous attendons pour voir un peu clair dans ce conflit oriental, où tout est si bien embrouillé, où chaque intéressé cache sa véritable politique, et qui pourrait bien être un nouveau nœud gordien ne devant être dénoué que par l'épée.

Chronique générale.

LE BUDGET.

L'Opinion publie ce compte rendu de la dernière séance de la commission du budget :

« La réunion de la commission du budget a eu lieu au Palais-Bourbon. Elle a duré de 2 à 5 h. 1/2 du soir.

« La commission a commencé par le rapport verbal de M. Langlois au nom de la sous-commission chargée d'examiner le budget de la guerre.

« Ce rapport vise d'abord un décret en date du mois de décembre 1875, rendu après le vote du budget, et augmentant la solde de 3 millions ; cette augmentation de solde ne profitant pas aux simples soldats.

« La commission est d'avis de rejeter le crédit demandé de ce chef pour 1877, et elle conclut à ce que la commission générale exprime le regret de voir que, ce décret étant appliqué depuis le 1^{er} janvier 1876, une dépense se trouve ainsi engagée en dehors de toute allocation budgétaire.

« La discussion se porte ensuite sur la question du supplément de solde attribué à la garnison de Paris et de la première circonscription militaire.

« Les régiments en garnison à Paris et dans cette circonscription ayant leurs dépôts en province, le rapporteur expose que si le supplément de solde est fourni par numéro de régiment, sans qu'on en connaisse l'effectif réel, le trésor se trouve ainsi payer un supplément qui n'est pas dû. La sous-commission regrette que le ministre de la guerre n'ait pas pu lui fournir un état des troupes réellement en garnison à Paris, déduction faite des dépôts.

« La sous-commission demande également la suppression de l'indemnité d'entrée en campagne pour les troupes qui vont en Algérie.

« Elle estime que l'état normal de la colonie n'excuse plus suffisamment cette dépense, qui se justifiait aux débuts de l'occupation.

« Le rapport conclut également à la suppression du traitement des aumôniers des garnisons de l'intérieur et des frais du culte.

« Les aumôniers d'hôpitaux seraient conservés comme précédemment.

« Enfin, la sous-commission demande la désaffectation de l'hôtel des Invalides de la guerre, sauf à rechercher un moyen d'améliorer la situation des blessés militaires, soit par des secours à domicile, soit en les faisant soigner dans les hôpitaux les plus proches du lieu de leur résidence.

« Cette solution a été suggérée à la sous-commission par une députation de pensionnaires de l'hôtel des Invalides, réclamant des réformes. »

La majorité de la commission, on le voit, n'entend pas s'arrêter dans son travail de désorganisation. Voici maintenant qu'elle s'attaque à l'armée.

Quant à la suppression des aumôniers de garnison et des « frais du culte, » il est d'avance certain qu'elle sera adoptée. En revanche, le crédit de 100,000 francs demandé par MM. Duportal et Martin Nadaud, pour l'envoi d'une députation d'ouvriers à l'exposition de Philadelphie, a été accordé. C'est un moyen comme un autre de maintenir l'équilibre dont se préoccupe M. le ministre des finances.

Cette proposition ayant été acceptée à l'unanimité, le débat s'est engagé seulement sur la question de savoir comment M. le ministre du commerce ferait usage des cent mille francs qui seraient mis à sa disposition.

Après une discussion dans laquelle MM. Guyot et Rouvier ont demandé de faire participer à la subvention les départements autres que celui de la Seine, M. Albert Grévy a proposé de rédiger le projet en ces termes :

« Un crédit de cent mille francs est accordé au ministre de l'agriculture et du commerce pour faciliter l'envoi de délégués

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SAGAR DES VOSGES.

(Suite.)

Baptiste n'osa point dire que cette dernière circonstance éveillait ses doutes sur la lucidité du sagar, et que l'eau-de-vie bue par lui pour se réchauffer pouvait l'avoir rendu le jouet de quelque vaine hallucination ; Hubert montrait d'abord une foi qui n'eût point toléré la défiance.

Rxalé de plus en plus par l'obscurité, par le grondement de la raffale dans les ravines et par l'eau-de-vie qu'il continuait à boire, il commença de longs récits sur ses mille aventures dans la montagne : mêlant, sans s'en apercevoir, les souvenirs de la tradition à ceux de ses propres rencontres, il parla du cheval fantôme portant le cavalier sans tête ; de l'homme de feu qui venait pêcher aux bords du lac, du grand moulin blanc taché de sang, et des rondes du sabbat sur les pics dépouillés.

Il y avait, dans ses récits, une conviction si âpre que Charlotte ne tarda pas à s'y laisser prendre.

Baptiste lui-même se sentait sinon ébranlé, au moins surpris.

A mesure que le sagar parlait, la conscience du monde visible semblait s'altérer en lui ; ses perceptions devenaient moins nettes ; il arrivait presque à douter et à voir s'effacer la barrière qui sépare le rêve de la réalité.

Cependant il fit un effort pour secouer cette espèce de fascination. Réprimant le léger frissonnement qui, deux ou trois fois, avait parcouru ses veines, il se leva pour prendre congé.

Charlotte effrayée laissa échapper une exclamation.

— Jésus ! allez-vous descendre la montagne à une pareille heure ? dit-elle.

— Pourquoi non ? répliqua Baptiste ; pensez-vous que j'aie oublié la route.

— Voyez comme le ciel est noir, reprit la jeune fille qui tourna les yeux vers la fenêtre par laquelle ne pénétrait aucune lueur.

— Et écoute comme le vent se plaint dans les sapinières, ajouta Hubert.

La raffale de nuit parcourait, en effet, les gorges de la montagne avec de sourds mugissements. Les bouffées, d'abord lointaines, s'approchaient en grossissant, et passaient sur la cabane qu'elles faisaient trembler.

Ceci est une nuit telle qu'il la faut pour les grandes assemblées du sabbat, dit Hubert à demi-

voix, et plus d'un balai manquera ce soir aux logis mal famés.

— Écoutez ! interrompit Charlotte en tressaillant...

Un murmure plus profond venait de s'élever au dehors. Il s'approchait mêlé de mille rumeurs, de mille éclats et de mille sifflements. Il retentit enfin en hurlements furieux au haut de la large cheminée dont les cendres soulevées s'éparpillèrent.

Le sagar, qui s'était approché à tâtons de la porte, l'ouvrit pour voir au dehors, s'avança jusqu'au seuil et s'y arrêta avec un cri.

— Qu'y a-t-il ? demandèrent en même temps Charlotte et Baptiste.

— La menée d'Hellequin ! la menée d'Hellequin ! balbutia le paysan qui se rejeta en arrière.

A ce nom, qui sert pour désigner, dans les Vosges, la ronde volante des démons et des sorcières, Charlotte se sentit froid jusqu'au cœur ; mais Baptiste courut rejoindre le sieur de planches dont la main tremblante lui indiqua la gorge la plus élevée de la montagne.

Une longue traînée noire flottait effectivement au-dessus et ondulait autour d'un piton escarpé. La lune cachée entre les deux nuages y jetait, par intervalles, de vacillantes lueurs qui semblaient éclairer des formes fugitives. La menée se déroulait en spirale dans le ciel, comme emportée par une danse diabolique ; çà et là se dessinaient des ombres

grotesques ou menaçantes dont la silhouette ne faisait que passer.

Le jeune paysan demeura quelques instants troublé devant cette étrange vision ; mais lorsqu'il eut regardé plus attentivement, il s'écria enfin que c'était un brouillard remontant de la plaine et rencontré par un de ces vents qui tourbillonnent dans les pertuis de la montagne. Hubert lui imposa silence :

— Ne provoque point la menée, dit-il d'un accent altéré ; si un de ceux qu'elle conduit t'entendait, nous la verrions revenir ; et, grâce à Dieu, elle s'éloigne.

— Parce que la raffale de nuit disperse la brume, répliqua Baptiste tout-à-fait rassuré ; la voilà à cette heure qui redescend vers la vallée.

— C'est bon, interrompit brusquement le sagar ; les mal-croyants ont des yeux pour ne point voir ! mais que Dieu nous protège ! car ceci nous annonce quelque nouvelle épreuve.

— M'est avis que c'est un avertissement de pluie pour demain, reprit Baptiste, et le plus tôt qu'on rentrera les foin sera le mieux : aussi je m'en cours à Luvigny pour rassembler tout ce que je pourrai de bras et d'attelages.

— Seigneur ! vous n'allez pas vous exposer par les chemins à cette heure ! s'écria Charlotte, sérieusement alarmée.

(La suite au prochain numéro.)

ouvriers à l'Exposition universelle de Philadelphie. »

Sur la question soulevée par M. Honoré Roux, de savoir si cette rédaction autorisait l'ingérence du ministre dans le choix des délégués ouvriers, il a été déclaré qu'il convenait de laisser au ministre sa pleine liberté d'action.

A la suite de cette déclaration, le projet de M. Grévy a été adopté; toutefois la commission a émis le vœu que le gouvernement se concertât à l'amiable avec les chambres syndicales pour la désignation des délégués.

M. Tirard a été nommé rapporteur de la proposition.

Dans cette même séance, la commission du budget s'est également occupée de l'amendement Tirard proposant la suppression de l'ambassade spéciale auprès du Saint-Siège.

Rappelant la déclaration de M. le duc Decazes, aux termes de laquelle l'Italie ne demandait pas la suppression de cette ambassade, M. Tirard a dit que cette déclaration atténuait beaucoup la portée de son amendement.

Quelques membres, parmi lesquels M. Gambetta, ont suggéré l'idée que l'ambassade fût confiée à un ecclésiastique au lieu d'un laïque, afin de bien déterminer le caractère « purement spirituel » de la fonction.

Finalement, la commission n'a pris aucune résolution.

La Correspondance parlementaire se faisait l'autre jour, dans les lignes suivantes, l'écho d'une nouvelle, à l'authenticité de laquelle elle avait, disait-elle, de bonnes raisons d'ajouter foi :

« Il y a quelques jours, les députés du Rhône, tous radicaux, cela va sans dire, se sont rendus en députation chez le maréchal de Mac-Mahon, pour lui demander la destination du général Bourbaki.

» Le maréchal les a écoutés en silence; puis, quand ils ont eu fini, il leur a dit :

« En matière d'administration civile, j'admets parfaitement votre compétence, et je me range volontiers à l'avis de mes ministres; mais, en ce qui concerne l'armée, personne n'est plus compétent que moi. Ce qui concerne l'armée me regarde personnellement, et je n'admets ni l'intervention ni les conseils de personne pour l'administrer et la conduire. »

» Puis il a salué ses interlocuteurs, qui se sont retirés l'oreille basse; ils avaient cru exercer une pression sur le Président, et débarrasser la ville de Lyon d'un général dont la vigilance et l'énergie sont des obstacles invincibles au triomphe des idées radicales. »

La correspondance Havas assure que l'entrevue n'a pas eu lieu.

LES FÊTES D'ORLÉANS.

M. le maréchal de Mac-Mahon vient de se rendre à Orléans où les fêtes célébrées en l'honneur de Jeanne d'Arc coïncident avec les fêtes agricoles d'un concours régional. L'hommage que le maréchal a voulu apporter à la pure et grande mémoire de Jeanne d'Arc est une heureuse inspiration. A côté du nom de l'héroïne chrétienne et française, un autre nom a été prononcé par le chef de l'Etat, celui de Sully, du grand ministre qui rappelle encore aujourd'hui à nos gouvernants leurs devoirs envers l'agriculture, comme le souvenir de Jeanne d'Arc leur enseigne à quelle source le patriotisme puise sa force.

Le voyage du maréchal porte la trace d'une pensée patriotique, les discours prononcés en cette circonstance témoignent de nobles sentiments, et le maréchal a dû apprendre que le respect de la Constitution ne l'affranchit pas des devoirs imposés à sa conscience de chef d'Etat par la confiance que lui accordent encore les honnêtes gens et que, suivant l'expression de M. le président du conseil général du Loiret, « les événements ne peuvent altérer. »

Voici le récit publié par le Journal officiel :

Le maréchal président de la République, accompagné du ministre de la guerre, du ministre de l'agriculture et du commerce, du général marquis d'Abzac, son premier aide-de-camp, et du vicomte d'Harcourt, secrétaire général de la présidence, a quitté Paris ce matin à neuf heures.

Le maréchal est arrivé à 11 heures 35 à Orléans, où il a été reçu à la gare par le général Bataille, commandant le 3^e corps, et son état-major, le préfet, le maire, les adjoints et le conseil municipal.

Le maire a adressé au maréchal-président le discours suivant :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous présenter les membres du conseil municipal d'Orléans; c'est en leur nom comme au mien, au nom de tous nos concitoyens, que j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue dans notre ville d'Orléans, dont la population va tout à l'heure se presser sur vos pas.

» Investi de la première magistrature de la République, vous venez assister à une des luttes pacifiques de l'agriculture et montrer aux conservateurs votre vive sympathie pour leurs travaux, qui créent chaque jour la vraie richesse du pays. Nous voudrions qu'il nous fût permis de vous montrer les progrès de l'industrie orléanaise, notamment de la fabrication des couvertures de laine qui, dans dix usines, donne du travail à nos laborieux ouvriers.

» Chef vénéré et glorieux de notre vaillante armée, vous venez aussi examiner pour la première fois les établissements militaires nouveaux; nous sommes heureux de les voir s'élever près de notre enceinte devenue trop étroite; Orléans ne peut oublier les malheurs de la patrie et les siens. Tous, monsieur le maréchal, nous applaudissons aux efforts que fait le pays pour les réparer et nous nous félicitons d'y contribuer dans la mesure de nos forces.

» Vous venez encore assister avec nous à la première partie de notre fête de Jeanne d'Arc. En conservant précieusement la tradition de cette fête, si chère aux Orléanais, nous sommes certains, monsieur le maréchal, de répondre aux grands sentiments qui ont inspiré toute votre vie: l'amour du devoir, le dévouement à la patrie et à Dieu. »

Le maréchal a répondu en ces termes :

« Monsieur le maire,

» Je suis très-touché des sentiments que vous voulez bien m'exprimer au nom de la population orléanaise. Depuis longtemps je désire venir dans votre ville. Habitant le département, je connaissais déjà de nom et de réputation un grand nombre de vos concitoyens, je serai heureux aujourd'hui de les connaître personnellement.

» Je vous remercie de penser que j'attache le plus grand intérêt aux progrès de l'agriculture et de l'industrie; c'est mon devoir de chef du gouvernement, et ce devoir répond à tous mes goûts.

» En visitant vos usines, en parcourant votre belle exposition agricole, je me rappellerai que nos devoirs envers l'agriculture et le commerce nous ont été enseignés par un grand ministre, l'un des plus illustres habitants du Loiret : Sully.

» Enfin, monsieur le maire, il me sera doux de fêter avec vous un des plus beaux souvenirs de notre histoire et d'apporter mon hommage à la mémoire de Jeanne d'Arc qui, dans des temps malheureux, a sauvé la France. »

Le maréchal s'est ensuite rendu à l'hôtel de la préfecture.

Sur la place de la Gare étaient rangés les détachements de toutes les armes de la garnison. La ville est pavoisée, une foule considérable se presse sur le passage du maréchal président, et le salue par de chaleureuses acclamations.

Après le déjeuner, le maréchal a reçu, dans les salons de la préfecture, la députation du Loiret, les autorités, les corps constitués du département et les préfets des départements de la région agricole.

Le premier président de la cour d'appel a présenté les membres de la cour en ces termes :

« Monsieur le Président,

» Je vous présente la cour d'appel d'Orléans. Elle partage l'émotion de la population entière à l'arrivée dans nos murs du chef illustre de l'Etat.

» Chacun ressent vivement l'honneur d'être admis à vous saluer, monsieur le maréchal, à vous apporter ici la respectueuse et personnelle expression de son dévouement. »

Le président du conseil général a adressé au Président de la République les paroles suivantes :

« Monsieur le Maréchal,

» Le conseil général du Loiret, actuellement en session, s'empresse de venir vous offrir l'hommage de son respect et de son dévouement.

» Le département a l'honneur, monsieur le maréchal, de vous compter parmi ses grands propriétaires, et nos fêtes agricoles vous intéressaient à double titre. Nous saluons avec bonheur votre présence dans cette ville d'Orléans qui évoque des souvenirs d'honneur, de loyauté et de patriotisme dévouement dont vous êtes, monsieur le Président, à la tête du gouvernement de la République, la personnification la plus haute et la plus respectée.

» La France vous a trouvé toujours prêt dans ses épreuves. Vous êtes, monsieur le maréchal, le cœur loyal et le bras fort sur lequel elle s'appuie avec une confiance que les événements ne peuvent altérer. Veuillez accueillir avec bienveillance l'expression de ces sentiments du conseil général qui sont ceux du département du Loiret tout entier. »

Le maréchal, répondant à ces deux allocutions, a exprimé de nouveau la satisfaction qu'il éprouvait à se trouver dans le chef-lieu d'un département qu'il connaît et qu'il aime. Sa courte visite à Orléans et l'accueil qui lui est fait ne peuvent contribuer qu'à le lui faire aimer davantage.

Le maréchal a remis la croix d'officier de la Légion d'Honneur à M. le comte de Tristan, commandant des sapeurs-pompiers d'Orléans; celle de chevalier à M. Germon, maire de la ville; à M. Le Boucher, procureur de la République; à M. l'abbé Clesse, vicaire général, curé de Saint-Paterne; à M. Saintoin-Leroy, administrateur trésorier du comice agricole, et à M. Besançon, chef de division à la préfecture.

MM. Pierre, conseiller général, et Arnould, professeur au lycée, ont reçu la palme d'officier de l'instruction publique. Plusieurs personnes ont encore reçu des mains du maréchal président les insignes d'officier d'académie.

Le maréchal a quitté la préfecture à deux heures et demie pour assister au carrousel qui a été très-brillant et qui a eu lieu au milieu d'un concours immense de population.

Les exercices équestres accomplis par les cavaliers du 44^e régiment de hussards ont été exécutés avec un ensemble et une précision qui montre que le cheval arabe bien dressé peut lutter avec avantage avec le cheval européen.

Après avoir complimenté les vainqueurs du carrousel, le Président, escorté du ministre de la guerre et du ministre de l'agriculture et du commerce, ainsi que de sa maison militaire, est allé visiter les importantes fabriques de couvertures de laine de MM. Daudier, Rime et Renard.

Le maréchal a parcouru tous les ateliers; il s'est entretenu avec les ouvriers et s'est vivement intéressé aux détails de la fabrication. Il a appris avec plaisir, de la bouche des fabricants, que, pour leur industrie, ils emploient maintenant de préférence la laine d'Algérie, dont l'importation en France a pris de grands développements.

A l'usine Daudier, le maréchal s'est longtemps arrêté pour examiner des couvertures de laine enduites d'un côté de caoutchouc, étoffes à la fois légères et chaudes dont on va prochainement donner des spécimens à l'artillerie à titre d'essai.

A la sortie, deux cents ouvriers, rangés dans une attitude respectueuse et sympathique, ont présenté au maréchal un vieux contre-maitre qui compte soixante ans de bons services dans la fabrique, et un ouvrier ancien soldat, blessé pendant la guerre.

A six heures, le maréchal président de la République rentrait à la préfecture après avoir exprimé toute sa satisfaction de l'accueil qui lui avait été fait par la population ouvrière et par la foule qui se pressait sur ses pas.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONFÉRENCE DE M. DU BREUIL.

Nous rappelons que M. du Breuil, professeur d'arboriculture, qui fait aujourd'hui, à 3 heures, à la Mairie, une conférence sur le soufrage de la vigne et son application, continuera cette conférence demain mercredi, à 8 heures du matin, au Jardin des plantes.

Le ministre de la guerre a prescrit d'accepter, avant le 4^e juillet prochain, une demande de devancement d'appel à l'activité formée par les jeunes gens de la classe de 1875.

SURSIS D'APPEL.

L'article 23 de la loi du 27 juillet 1872 porte qu'il peut être accordé des sursis d'appel, pouvant se prolonger deux années de suite, aux jeunes gens qui, avant le tirage au sort, en auront fait la demande, mais, par une disposition spéciale, le ministre de la guerre a décidé que ces sursis pourraient être transmis au conseil de révision jusqu'au jour fixé pour le fin de la tournée de révision.

Les intéressés doivent, à cet effet, établir les besoins de l'apprentissage, soit industrielle ou commerciale à laquelle ils se vouent pour leur compte ou celui de leurs parents, soit pour terminer leurs études, et en adresser immédiatement à leurs travaux.

Les demandes de sursis sont adressées au maire et instruites par lui; le conseil municipal donne son avis.

Elles sont remises au conseil de révision et envoyées par duplicata au sous-préfet qui les transmet au préfet avec ses observations et y joint tous les documents qui sont nécessaires.

LES MUSIQUES D'INFANTRIE TERRITORIALE.

Nous apprenons que, dans plusieurs départements, on va se mettre en instance près du ministre de la guerre, afin d'obtenir l'autorisation d'organiser les corps de musique de l'armée territoriale.

D'après les lois organiques militaires l'armée territoriale doit être copiée en ce qui concerne son organisation sur l'armée active. Par conséquent, dans chaque régiment d'infanterie il devra exister une musique. La question est de savoir s'il est opportun de créer ces corps en temps de paix.

Pour nous, la question n'est pas douteuse. Il faut que les musiques soient organisées d'avance, si l'on veut pouvoir en disposer en cas de mobilisation; or, en temps de guerre, le rôle des musiciens est tout autre que celui de l'armée active. Ils sont chargés de distraire le soldat dans les tranchées pénibles, d'égayé leur moral dans les temps de privation, de donner de l'élan dans les moments de péril; mais surtout ils ont pour mission expresse, au combat de desservir les ambulances mobiles, de lever les blessés, et de faire l'office de brancardiers. Ce ne sont pas des inutilités en armées.

En temps de paix, les musiques de l'armée territoriale rempliront un tout autre but. Si l'Etat veut les organiser — en prenant à sa charge l'achat des instruments, par exemple, et de légers frais généraux d'entretien — il peut en résulter une notable économie, par suite de la possibilité d'une réduction correspondante du nombre des musiques de l'armée active.

Actuellement il y a dans l'armée française 149 musiques d'infanterie, 20 d'artillerie et 4 du génie, soit 173 corps de musique complets. En ne comptant chacun de ces corps qu'à 40 titulaires et 20 élèves, cela fait 10,380 instrumentistes. Ajoutant à ces chiffres ceux des fanfares des 30 bataillons de chasseurs et des 74 régiments de cavalerie, lesquelles comprennent ensemble environ 2,200 exécutants, on voit qu'en somme existe dans l'armée plus de 12,500 musiciens, distraits de l'instruction militaire des combattants, et incapables, par conséquent, de former plus tard de bons réservistes. C'est là trop.

En facilitant, au contraire, la création de musiques territoriales et en donnant gratuitement aux municipalités une satisfaction à laquelle elles tiennent beaucoup, on pourrait, en compensation, réduire un peu le nombre des corps de musique existant dans l'armée, sans que l'art militaire en souffrît. On pourrait, par exemple, réduire à une seule musique à chaque régiment d'infanterie de ligne, ainsi que dans les lieux déjà dans les brigades d'artillerie. Pour deux régiments, il suffirait d'une seule bonne musique, susceptible d'être utilisée au besoin, en campagne. De la sorte, on réaliserait l'économie de l'entretien de soixante-douze musiques de ligne, qui coûtent ensemble environ quatre millions par an, dont le bon recrutement devient du reste

plus en plus difficile, à cause de la brièveté du temps de service. Nous ne pouvons donc qu'applaudir à l'initiative qui vient d'être prise à ce sujet, et nous désirons que le ministre de la guerre et nous approuvons, ainsi que ses subordonnés, à l'organisation des cent quarante-cinq régiments d'infanterie territoriale.

ANGERS. — Ce matin, le 40^e cuirassiers a dû quitter ses casernes du Clon et de l'Académie pour aller camper à Eventard. Le camp est établi au milieu du champ des courses; les tentes sont dressées, et l'on mettait hier la main aux derniers préparatifs d'installation. Le camp d'Eventard va être désormais le grand but de promenade des Angevins, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, d'autant plus qu'au retour il est facile de descendre par la gare d'Écouflant, la Mare, Tivoli, et de visiter les travaux de chemins de fer très-curieux exécutés activement en ce moment pour relier à la ligne d'Écouflant la future gare Saint-Serge.

Dans sa séance extraordinaire de jeudi dernier, le Conseil municipal d'Angers a pris l'engagement d'inscrire au budget de 1877 un crédit de 40,000 fr. pour subvenir aux dépenses d'installation du concours régional de 1877 dans la grande allée du Mail.

Le Conseil général, ayant voté déjà pour cet objet une subvention de 20,000 francs, les charges de la ville se trouveront allégées d'autant.

Dans la même séance, l'administration a proposé au Conseil de garantir à la Société de Sainte-Cécile la somme de 2,000 fr. demandée à titre de garantie à la condition expresse que si l'ensemble des recettes faites par la Société à l'occasion du festival qui doit avoir lieu au mois de juillet prochain, excédait les dépenses, la moitié de cet excédant reviendrait à la ville.

Cette proposition, mise aux voix, a été adoptée par le Conseil.

L'affaire du *Travailleur*, cité devant le tribunal correctionnel pour délit de fausse nouvelle, donnée de mauvaise foi, est venue à l'audience de samedi, sous la présidence de M. Richard.

Le fauteuil du ministère public était occupé par M. le procureur de la République. M. Robert a présenté la défense de M. Béchet.

Il s'agissait d'un article de M. Béchet, en date du 5 mars, relatif à des troubles à Saint-Hippolyte (Gard), à l'occasion de l'anniversaire du 24 février. Le *Travailleur* y fait jouer le rôle de provocateur aux gardarmes et au préfet, M. Guignes de Champvans.

À la fin de sa plaidoirie, M. Robert a déposé de longues conclusions tendant à faire poursuivre les journaux *l'Union de l'Ouest*, *l'Etoile* et le *Journal d'Angers*, qui, au dire de M. Béchet, lui ont servi pour rédiger l'article qui l'a fait poursuivre, et qui ne sont pas poursuivis eux-mêmes. La *Gazette de France*, de Paris, se trouverait dans le même cas.

Dans sa réplique, M. le procureur de la République a justement fait remarquer que les récits de ces journaux, empruntés pour trois d'entre eux à la *Gazette de Nîmes*, disent absolument le contraire de ce qu'a dit le *Travailleur*.

À trois heures, les débats ont été clos, et à la fin de l'audience le tribunal a rendu le jugement suivant :

M. P.-L. Béchet, auteur du passage incriminé et gérant du *Travailleur*, a été condamné à 300 fr. d'amende, aux frais et à l'insertion du jugement dans la *Republique française*, dans le *Travailleur* et dans les journaux quotidiens d'Angers, le *Petit Journal de Maine-et-Loire* excepté.

Les courses de Cholet auront lieu, cette année, le dimanche 6 août. Les cinq prix qui seront courus forment un total de 5,400 fr.

Par décret présidentiel, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Cholet, M. Hébert de la Rousselière, substitut du procureur de la République près le siège de

Châteaugontier, en remplacement de M. Didier, non acceptant.

Cà va de mal en pis. *Autant de brouillards en mars, autant de gelées en mai*, dit le proverbe, cette sagesse des nations. Les nations ne sont guère sages, aujourd'hui surtout; et pourtant le proverbe semble dire vrai. Il y a eu deux brouillards en mars, le 3 et le 20. Je ne sais ce que nous aurons le 20. Quant au 3, nous avons eu une gelée bien prononcée, comme le brouillard de la date correspondante, et même tellement prononcée qu'elle semble ne pas vouloir nous quitter. Au matin, la surface de la terre paraissait presque aussi blanchie par la gelée qu'elle l'était par la glace et la neige le matin du 14 avril.

Cette froide glanuse ne va-t-elle pas emporter ce que la grande vendangeuse avait épargné? C'est à craindre.

Décidément, nous n'avons rien ou presque rien à attendre des vignes blanches.

Le cos, qui seul des vignes rouges avait été épargné, est de plus en plus maltraité.

Les poires qui restaient tombent chaque jour.

Les légumes fragiles sont attaqués. Les bons marjolins, les haricots jaunes, baissent tristement la tête. Cachez vos melons et recommandez leur bien de ne pas paraître, ce qu'ils ne sont guère tentés de faire. Ne va-t-il nous rester que le pain et la pomme, comme au pauvre bonhomme, ainsi que le dit la chanson? C'est à craindre.

Dans les champs, rien n'avance. Tout souffre, par conséquent. Il y avait pourtant, et il y a même encore une belle préparation, en toute sorte de graines et de fourrages.

Caisse d'Épargne de Saumur.
Séance du 7 mai 1876.
Versements de 131 déposants (22 nouveaux), 13,474 fr. 80 c.
Remboursements, 2,232 fr. 39 c.

Faits divers.

La semaine dernière, le train rapide a déraillé entre Saint-Ay et La Chapelle (Loire), à moitié chemin entre ces deux stations, et un peu avant d'arriver à Orléans.

Par une méprise, le train a continué sa marche sur une voie à laquelle il manquait trois longueurs de rail. Arrivée à cette solution de continuité, la machine s'est enfoncée dans le ballast, le fourgon a été brisé dans ses deux bouts, et la guérite de serre-frein est littéralement entrée dans le premier compartiment de la première voiture, dans lequel se trouvait M. Mathieu-Bodet. Le compartiment était plein, et si des pièces de bois du wagon brisé et des colis tombés du filet n'avaient occasionné quelques écorchures insignifiantes, il ne serait absolument rien arrivé aux voyageurs. Seul, le serre-frein, dont la guérite est entré violemment dans le wagon, est blessé à la main.

Les voyageurs de ce compartiment doivent certainement leur salut au sang-froid du mécanicien, qui a pu renverser la vapeur et ralentir autant que possible dès qu'il aperçut le vide devant lui. On a aussi à louer le zèle et l'intelligence de l'inspecteur de la voie, qui se trouvait dans le train, et qui a pu, au bout de deux heures, en reformer un autre pour diriger les voyageurs sur Paris.

La locomotive numéro 175 est fortement ensablée et a une bielle et ses tuyaux inférieurs brisés.

L'Europe jugée par les Chinois. — On vient de présenter au *British-Museum*, de Londres, une histoire de la guerre franco-allemande, écrite en chinois. Cet ouvrage comprend 8 volumes et est dû à la plume ou plutôt au pinceau de deux lettrés du Céleste-Empire, les nommés Wang-Faou et Chang-Foung-Leang. Les auteurs ont puisé leurs renseignements aux meilleurs journaux européens, et l'on assure que leur œuvre est très-exacte au point de vue historique.

Veut-on savoir ce que les Chinois pensent de la situation actuelle de l'Europe? Voici leur opinion en deux mots :

« L'Europe se trouve aujourd'hui dans une position qui rappelle l'époque la plus troublée de l'histoire de la Chine, environ cinq cents ans avant l'ère chrétienne. — La paix ne peut durer entre les diverses puissances. — La seule chance de salut serait dans une alliance solide entre la France, l'Angleterre, la Russie et la Prusse. »

Autant dire avec M. de la Palisse que, si tout le monde était en paix, personne ne ferait la guerre.

On commence à se servir à Boston de cartes à jouer d'une nouvelle invention; elles sont de forme ovale: sur le côté la valeur de la carte est marquée soit par un chiffre, soit par un petit emblème; la couleur noire sert seulement au pique; les trèfles sont verts, les cœurs rouges et les carreaux jaunes. De la sorte, on a l'avantage de se rendre très-rapidement compte de son jeu, même quand on a beaucoup de cartes en main et sans avoir besoin de les tenir en éventail, ce qui est d'une bonne précaution contre les grecs.

Le coiffeur du comte de Z... va se marier prochainement.

— Eh bien! Alfred, lui dit hier son noble client, vous allez donc vous marier?

— Oui, monsieur le comte.

— Et quelle est la personne que vous épousez?

— Oh! répondit le coiffeur d'un air modeste, ce n'est pas une femme de luze comme M^{me} la comtesse, mais elle est très-gentille.

Dans la rue, un bon vivant rencontre un convalescent :

— Tiens, c'est ce cher ami!... Et comment va-t-il?

— Mais je suis presque complètement rétabli...

— C'est ce que je vois... Et qui est-ce qui vous a guéri si vite? Ne serait-ce pas un homœopathe?

— Non, c'est un nommé Gigon.

Dernières Nouvelles.

L'affaire de Salonique.

Une nouvelle très-grave, qui ne fera qu'augmenter les complications en Orient, nous est transmise par une dépêche de l'Agence Havas que l'on trouvera plus loin.

Les deux consuls de France et d'Allemagne à Salonique ont été assassinés le 6 mai, à 5 heures du soir, près de la mosquée, par la population musulmane.

Nous n'avons pas d'autres détails que ceux donnés par la dépêche. L'émeute aurait commencé à propos d'une jeune fille bulgare qui se faisait musulmane. La population chrétienne, à l'instigation du consul d'Amérique, aurait voulu l'enlever au quartier turc; de là des rixes et des meurtres.

Pourquoi les consuls de France et d'Allemagne sont-ils intervenus dans la lutte? Nous en sommes réduits aux conjectures. La jeune fille était-elle traitée de force à la mosquée? Les deux consuls européens ont-ils dû protéger les droits des chrétiens? On serait fondé à le croire, en voyant que leur intervention était combinée avec celle du consul américain.

Quoi qu'il en soit, le fait emprunte aux circonstances actuelles une incontestable gravité.

Notre consul à Salonique était l'honorable M. Moulin, qui passait à juste titre pour un des membres les plus distingués du corps consulaire.

Le consul d'Allemagne se nommait M. Abolt.

Une autre dépêche nous annonce des troubles assez sérieux en Bulgarie.

Voici les détails transmis de Constantinople, à la date du 7 mai, par l'ambassade ottomane :

« Un télégramme du gouverneur général de Salonique reçu hier soir à la Sublime-Porte annonce ce qui suit :

« Une jeune villageoise chrétienne qui avait embrassé l'islamisme étant arrivée par le chemin de fer à Salonique, quelques Zaptiés qui attendaient à la station allaient la conduire, d'après l'usage, à la résidence du gouverneur général, lorsqu'environ 150 individus, que le consul des Etats-Unis avait réunis, ont assailli la jeune fille, arraché son voile et son manteau et, l'enlevant de force, l'ont emmenée dans la maison d'un chrétien, ce qui a exaspéré les musulmans qui assistaient à cette scène de violence.

« Bientôt la foule ameutée s'est portée en masse à la résidence du gouverneur pour demander avec insistance que la jeune musul-

... y fût ramenée, et, en attendant son man... s'est réunie dans une mosquée. arriée, et... tant de l'autorité que des Tous les efforts impuissants à dominer la foule, qui ne pouvait... l'arrivée des la présence de la jeune... troupes.

« En ce moment, le gouverneur de France que les consuls d'Allemagne et d'Autriche avaient pénétré dans la mosquée... par la foule, s'y est immédiatement rendu en personne, pour en faire sortir les consuls, et calmer les esprits; mais tous ses efforts ont été inutiles; la jeune fille n'arrivant pas, la populace a arraché les barreaux des grilles et, s'étant aussi procuré des armes, s'est ruée sur les consuls; bien que le gouverneur eût essayé, par des efforts désespérés, de les couvrir de sa personne, il a été impuissant à les protéger et ils ont succombé sous les coups des assaillants.

« Sur ces entrefaites, les troupes accourues des stationnaires ottomans et de la caserne sont parvenues à disperser l'émeute.

« Par un second télégramme arrivé dans la nuit d'hier à aujourd'hui, le gouverneur général confirme la dispersion de l'émeute et annonce que, par mesure de précaution, des sentinelles et des gendarmes ont été placés devant les consulats et quelques autres habitations, que, enfin, l'ordre est rétabli, et que les poursuites ont commencé pour l'arrestation des coupables.

« Ce douloureux événement a profondément impressionné la Sublime-Porte qui a résolu de sévir promptement et avec la plus grande rigueur contre les misérables auteurs du forfait. A cet effet, deux commissaires impériaux munis de pleins pouvoirs partent pour Salonique; des délégués des ambassades d'Allemagne et de France accompagnent ces commissaires.

Il est très-possible que les événements se précipitent en Orient et devancent l'action des diplomates qui vont se réunir à Berlin; aussi notre gouvernement a-t-il donné l'ordre pour qu'une division de trois frégates cuirassées avec un aviso partît aussitôt pour le Levant à l'occasion de l'assassinat des consuls de France et d'Allemagne.

Avec les Turcs, il faut agir et agir promptement et vigoureusement. Si l'on avait plus tôt montré cette fermeté dont on ne peut plus se dispenser désormais, qui sait si l'on aurait évité de pareils attentats?

Athènes, 8 mai.

Une dépêche de Salonique annonce qu'à la date d'hier matin, la tranquillité n'avait pas été de nouveau troublée.

Le bâtiment anglais *Bittern* et le bâtiment grec *Salamine* sont partis pour Salonique afin de protéger les chrétiens.

(Agence Havas.)

Pour les articles non signés : P. GODDET.

BOURSE DU 8 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 95.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 97 30.
5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 105 17.

Marché de Saumur du 6 mai.

Froment (Ph) 77 k. 30 05	Huile chene. 50	—	—
2 ^e qualité. 74	Huile de lin. 50	—	—
Seigle. 75	Graine trèfle 50	—	—
Orge. 65	— luzerne 50	—	—
Avoine bar. 50	Foin (h. bar.) 780	105	—
Fèves. 75	Luzerne — 780	85	—
Pois blancs. 80	Paille — 780	65	—
— rouges. 80	Amandes. 50	—	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50	250	—
Farine, culas. 152	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza. 65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis. 50	15 75 2 ^e	—	—
Huile de noix. 50	75 — 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité » à 85
Id.	2 ^e id. » à 60
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id. » à 55
Id.	1875, 2 ^e id. » à 45
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id. » à 55
Id.	2 ^e id. » à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id. » à 45
Id.	2 ^e id. » à 40
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id. » à 35

ROUGES (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1875.	1 ^{re} qualité » à 100
Champigny, 1875.	1 ^{re} id. » à 120
Id.	2 ^e id. » à 100
Id. 1874.	1 ^{re} id. » à 80
Id.	2 ^e id. » à 75
Varrains, 1875.	1 ^{re} id. » à 80
Varrains, 1875.	2 ^e id. » à 75
Bourguet, 1875.	1 ^{re} qualité » à 80
Id.	2 ^e id. » à 75
Id. 1874.	1 ^{re} id. » à 75
Id.	2 ^e id. » à 70
Restigné, 1875.	1 ^{re} id. » à 70
Id.	2 ^e id. » à 65
Id. 1874.	1 ^{re} id. » à 65
Id.	2 ^e id. » à 60

P. GODDET, propriétaire-gérant.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Les plus Vastes Magasins, et reconnus, depuis leur création
 POUR VENDRE LE MEILLEUR MARCHÉ DE LA VILLE

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE

DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES

Mohairs, toutes nuances, depuis.	50 c.		Diagonales tramées, pure laine, depuis.	80
Epinglines, — — — — —	75		Carreaux et rayures, pour jupons.	50

SOIERIES, CHALES ET CONFECTIONS DE DAMES

Deux grandes affaires en Soieries noires nous permettent d'offrir cette saison

Le Cachemire de soie noire, garanti à l'usage :

4 fr. 90 c.

Valeur réelle :

6 fr. 50 c.

Le Drap du Palais, soie noire, tout ce qui se fait de plus beau

6 fr. 90 c.

Valeur réelle :

10 fr. 50 c.

TOILES FIL, BLANC DE COTON, AMEUBLEMENT

Toiles d'Asie, Cretonnes rayées pour Chemises et pour Robes :

Bonne qualité, très-bon teint	35 c.		Qualité extra, largeur : 80 centimètres	75
Qualité supérieure.	50			

INAUGURATION DE LA NOUVELLE GALERIE

Spécialement destinée à la vente de la Confection pour Hommes

Choix considérable de vêtements haute nouveauté, pouvant rivaliser avec ce que les tailleurs font de plus élégant, de riche et de plus solide.

DEUX NOUVEAUX RAYONS

CHAPEAUX POUR HOMMES.

Très-grand assortiment de Casquettes, Chapeaux de feutre mou, Chapeaux feutre nouveauté, Chapeaux de paille, Latanier, Panama, Manille, vendus moitié meilleur marché que dans les spécialités :

Feutre mou, qualité ordinaire	2 fr. 45
— extra-fin	5 70
Feutre haute nouveauté, qualité ordinaire	4 50
— extra	8 et 12 fr.
Casquettes en tous genres, Casquettes uniforme Saint-Louis.	

PARAPLUIES ET EN-CAS.

Création nouvelle, moitié meilleur marché que dans les spécialités :

Parapluies pour dames, taffetas souple	5 fr. 90
— soie forte	7 90
— serge cuit, très-belle qualité	10 75
En-Cas, taffetas souple, monture acier	2 95
— cuit fort	4 90
— lavantine extra	7 75

Tous les manches, avec garnitures bijouterie, sont inoxydables.